

REGLEMENT DE COURSE

SAGA DE LA NOIX 2024

Le CMI-VINAY organise la 5ème édition de la course pédestre « la Saga de la Noix » à Vinay, samedi 23 novembre (marche & rando) & dimanche 25 novembre 2024 (trail), avec le soutien de la municipalité

Article 1 – ACCES

- Par le train en arrivant en Gare de Vinay (1.5km jusqu'au Grand Séchoir)
- Par la route : sortie autoroutière A49 Vinay puis suivre la direction Grand Séchoir
- Par le car : liaisons routières depuis Saint-Marcellin ou Grenoble, Voiron,

Ou se garer ? 3 grands emplacements proches du départ : Parking de Coopenoix (en face du Grand Séchoir) 75 avenue de Grenoble / Parking de Plateforme 38 (à proximité) n°563 ZA les Levées / parking du stade de foot, route de Gêrifondière (1km du départ)

Attention : Le petit parking du Musée de la Noix est **interdit d'accès aux coureurs et bénévoles** (réservé aux visiteurs du Musée et à la direction/sécurité de course) ; ne vous y engagez pas, vous ne pourriez plus ressortir. L'accès sera condamné aux coureurs.

Article 2 – LIEU DU DEPART DE L'EPREUVE

Le dimanche depuis le site du Grand Séchoir, Musée de la Noix, 705 route de Grenoble à Vinay.

Article 3 – LE CIRCUIT

Le parcours en boucle sera vallonné et balisé, essentiellement sur sentiers et chemins, évitant les routes, avec 2 épreuves au choix :

- **La Saga 14km, dénivelé positif/négatif 500m en solo ou duo**
- **La Vinoisette 9km, dénivelé positif/négatif 300m**

Le circuit Enfants reste dans le parc du Grand Séchoir.

Lien vers le parcours <https://tracedet trail.fr/fr/trace/trace/124362>

Article 4 : - LE CHRONOMETRAGE :

- Effectué avec un système de puces électroniques sur le dossard.
- Edition des résultats en direct sur le site du chronométrateur
- Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° dossard / Nom / Temps / Place
- Extraction des résultats au format Logica (format requis par la fédération FFA)

Article 5 - CONDITION D'INSCRIPTION

le lien des inscriptions en ligne pour le trail :

<https://chronospheres.fr/evenements/detail/La-Saga-de-la-Noix-2024>

Inscription marche sur place le samedi

Course à pied en nature, en individuel à allure libre, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licenciés ou non licenciés FFA, dans les catégories Junior, Espoir, Senior et Master.

Licenciés : Licence F.F.A (Titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Running, d'un Pass' Running), **Ou** d'une Licence de fédération accréditée par le nouveau règlement FFA au jour de la course.

Non licenciés et Etrangers (même licenciés dans leur pays) : Conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999, pour obtenir leur dossard, les non licenciés devront produire un certificat médical portant mention suivante : « **ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied (ou sport) en compétition** » datant de moins de 1 an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Pendant la période transitoire, conformément à la nouvelle réglementation FFA 2024 des courses hors stade pour les **non-licenciés majeurs**, une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois sera aussi acceptée

Les inscriptions se font en ligne et par courrier à l'aide du bulletin d'engagement officiel mis en ligne sur le site.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Inscriptions sur place dans la limite des dossards disponibles (selon protocole sanitaire en vigueur).

Marcheurs et enfants sans classements : signature du bulletin d'inscription (par représentant légal si mineur).

Article 6 – FRAIS D'ENGAGEMENT :

Prix individuel Coureurs :

- **La Saga 14km** : 15€ jusqu'au 11 novembre et 18€ après cette date.
- **La Vinoisette 9km** : 10€ jusqu'au 11 novembre et 12€ après cette date.

Prix Course duo 14km : 20€ jusqu'au 11 novembre et 25€ après cette date.

Prix individuel Marcheurs (le samedi): 9km à 6€ et le 14km à 8€

Prix individuel Enfants : 2 euros sur place.

Le bulletin d'inscription des coureurs, sera accompagné de la copie de licence pour la saison en cours (pour les licenciés) ou à défaut d'un certificat médical valide (pour les non licenciés)

et athlètes étrangers) valide (cf art 5) adressés à : **Course « La Saga de la Noix », Sébastien PORCHEY, 49 Chemin du Plateau 38470 Vinay.**

Attention : En cas de non-participation, malgré une inscription, les frais vous seront remboursés seulement contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure et qui devra être envoyé **au plus tard le mardi suivant la course** à l'adresse d'envoi des bulletins d'inscriptions.

Article 7 – DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET LISTE D'ATTENTE :

La date limite de réception des bulletins d'inscription par courrier est fixée à J-8. Pour les inscriptions en ligne, jusqu'à 48h de la course. Ensuite inscription sur place avec majoration de prix (selon protocole sanitaire en vigueur).

Article 8 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

TRAIL... Epreuve limitée à 500 coureurs. Le départ de la Saga sera donné à 9h30, La Vinoisette à 10h le dimanche 24 novembre 2024 au Grand Séchoir de Vinay et 10h05 pour les enfants (le samedi 23 novembre à 14h00 pour les marcheurs) dans les conditions sanitaires qui seront alors éventuellement en vigueur. Une animation de la course sera assurée durant l'épreuve. Un ravitaillement – en liquide – sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve, en intermédiaire et à l'arrivée : il sera pris à l'endroit prévu à cet effet. Il est conseillé au coureur d'emporter aussi un ravitaillement solide personnel (et boisson) adapté à l'épreuve.

Le coureur respectera la propreté et la tranquillité des sites traversés ainsi que les instructions des signaleurs ; les déchets et gobelets doivent être déposés aux endroits prévus, sous peine de disqualification. Seuls les athlètes (munis de leur dossard dont la cession est interdite) auront accès au départ et aux ravitaillements.

Le service médical sera assuré par un médecin mais aussi par des secouristes qui assureront les soins éventuels. Des signaleurs munis des insignes de leur fonction assureront la sécurité aux carrefours. Les organisateurs pourront demander à tout(e) participant(e), considéré(e) en mauvaise condition physique par le médecin ou les secouristes, de s'arrêter.

Le port du dossard sera obligatoire pour coureurs et marcheurs (devant, sur la poitrine et non plié) durant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification. Les participants sans dossards seront arrêtés.

Article 9 – ACCUEIL HEBERGEMENT :

Remise des dossards (& inscriptions) le samedi (marche & rando) et le dimanche matin (trail) au Grand Séchoir à partir de 7h00 et jusqu'à 1/4h de chaque départ. Ou le samedi après-midi, même lieu. Ils ne seront délivrés que si le dossier d'inscription est complet.

- Le site de départ permet un stationnement limité de véhicules ; un second parking sera ouvert à proximité.
- Un ravitaillement sera prévu après la course ; gratuit et pour tout le monde (dans les conditions sanitaires qui seront alors éventuellement en vigueur).

Article 10 – RECOMPENSES : La remise des prix se fera devant le Musée de la Noix à partir de 12h00, après affichage des résultats

- Les 3 premiers(es) de chaque classement individuel Course (Masculin et Féminin) seront récompensés.
- Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie Course (hommes et femmes) seront récompensés
- Récompense au club le plus représenté.
- Un lot souvenir sera distribué à chaque participant(e) selon dotation partenaire.

Article 11 – ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance fédérale en conformité avec la charte des courses Running. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Article 12 – DROITS D'IMAGES : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

Article 13 – CNIL : Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 14 – LITIGES : En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Article 15 : Chaque concurrent, inscrit et participant à l'épreuve, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 16 : En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17 : La compétition se déroule selon les règlements sportifs de la commission nationale des courses Running de la FFA.

Article 18 : Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées à 500 coureurs.

Toute l'équipe de la Saga de la Noix à Vinay vous souhaite une très bonne course !!!

Bureau du CMI-VINAY & Comité d'organisation de la course